



Strasbourg, le 24 octobre 2025

T-PVS/DE(2025)07

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Groupe de spécialistes sur le
Diplôme européen des espaces protégés**

Centro Administrativo del Parque Nacional
y Parque Natural de Sierra Nevada, Grenade, Espagne

20 mai 2025

RAPPORT DE RÉUNION

*Document préparé par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

Le Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés s'est réuni à Grenade, en Espagne, le 20 mai 2025. Le Comité permanent/Bureau est invité à :

- prendre note du rapport de réunion du Groupe de spécialistes ;
- prendre note de la célébration du 60^e anniversaire du Diplôme européen (Grenade, 21 mai 2025) et remercier les autorités espagnoles d'avoir accueilli cet événement ;
- prendre note de la [Déclaration de Grenade](#) adoptée à l'occasion de la table ronde des responsables des espaces diplômés (Grenade, 21-22 mai 2025) (voir les présentations des études de cas qui ont eu lieu à cette occasion et sont disponibles sur [cette page](#)) ;
- saluer l'octroi du Diplôme européen au Parc national de la Sierra Nevada, qui est aussi parc naturel et réserve de biosphère (Espagne), mais aussi le renouvellement du Diplôme européen du parc régional de Gallipoli Cognato (Italie) ;
- prendre note qu'aucune expertise sur les lieux ne sera organisée en 2025 et que 3 sont prévues en 2026 ;
- prendre note de la nécessité d'avoir des spécialistes supplémentaires dans le Groupe et d'effectuer un suivi sur ce point.

Table des matières

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION	4
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
3. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LES TRAVAUX DU GROUPE DE SPÉCIALISTES	4
3.a Brève présentation du rapport de la réunion du Groupe en 2024 et des activités menées l'année dernière.....	4
3.b Suivi par le Secrétariat des conclusions de la réunion de 2024 du Groupe de spécialistes.....	4
4. CONCLUSIONS DES MISSIONS CONSULTATIVES, DISCUSSION ET PROPOSITIONS AU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE.....	5
4.a Parc régional de Gallipoli Cognato (Italie).....	5
4.b Parc national, parc naturel et réserve de biosphère de la Sierra Nevada (Espagne)	5
4c Nouvelle candidature au DEEP : Parc paysager des nids d'aigles (Park Krajobrazowy Orlich Gniazd), Pologne	5
5. PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS PAR LE SECRÉTARIAT ET LE GROUPE DE SPÉCIALISTES.....	6
5.a Analyse des rapports annuels	6
5.b Suivi des espaces identifiés en 2024 comme nécessitant une attention particulière	7
6. EXPERTISES SUR LES LIEUX PRÉVUES EN 2025	11
7. CONVENTION DE L'UNESCO POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL.....	12
8. 60^E ANNIVERSAIRE DU DIPLÔME EUROPÉEN DES ESPACES PROTÉGÉS	12
9. QUESTIONS DIVERSES	13
10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION.....	13
11. CONCLUSIONS DE LA RÉUNION	13
Annexe I: Liste des Participants.....	14
Annexe II : Ordre du jour de la réunion	15
Annexe III: Résolution CM/ResDip(2025)...relative au renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés au parc régional de Gallipoli Cognato (Italie)	19
Annexe IV: Résolution CM/ResDip(2025)...relative à l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés au parc national, parc naturel et réserve de biosphère de la Sierra Nevada (Espagne)21	21

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En sa qualité d'organisateur, M. Francisco De Asís Muñoz Collado, directeur du Parc national de la Sierra Nevada, qui est aussi parc naturel et réserve de biosphère, accueille le Groupe sur le site et souhaite aux personnes participantes une réunion productive et couronnée de succès.

M. Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes, ouvre la réunion. Il salue les spécialistes ainsi que les expertes et experts indépendants qui participent à la réunion en personne, mais aussi les personnes participant en ligne (voir la Liste des participants et participantes fournie à l'annexe I). Il remercie toutes les personnes participant au projet du Diplôme européen des espaces protégés, à savoir les spécialistes, les expertes et les experts indépendants, le Secrétariat, les gestionnaires de sites et les autres parties prenantes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Groupe adopte le projet d'ordre du jour (voir l'annexe II).

3. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LES TRAVAUX DU GROUPE DE SPÉCIALISTES

3.a Brève présentation du rapport de la réunion du Groupe en 2024 et des activités menées l'année dernière

Le Président évoque brièvement les résultats et conclusions de la réunion de 2024 du Groupe de spécialistes ([T-PVS/DE\[2024\]12](#)), qui sont développés dans le point suivant.

3.b Suivi par le Secrétariat des conclusions de la réunion de 2024 du Groupe de spécialistes

Le Secrétariat décrit le suivi donné aux décisions adoptées par le Groupe de spécialistes lors de sa réunion de 2024 et celles prises par le 44^e Comité permanent au sujet du Diplôme européen ([T-PVS/DE\[2024\]01](#)). Il indique que 2 expertises sur les lieux ont été organisées en 2024.

Le Secrétariat informe les participants et les participantes que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté les résolutions sur le renouvellement du Diplôme européen des 7 espaces ci-dessous le 10 juillet 2024 ([CM/Del/Dec\[2024\]1504/9.1](#)).

Nom des espaces	Dates de fin
Parc national de l'archipel d'Ekenäs (Tammisaari) (Finlande)	19 juin 2031
Parc national de Seitsemien (Finlande)	19 juin 2031
Réserve naturelle de Siebengebirge (Allemagne)	21 septembre 2031
Parc national de Muddus (Suède)	27 octobre 2032
Parcs nationaux de Sarek et Padjelanta (Suède)	27 octobre 2032
Parc national de Kuşçenneti (Turquie)	14 mars 2031
Parc national du Peak District (Royaume-Uni)	28 mars 2031

Le Secrétariat indique également qu'il a réalisé un suivi bilatéral avec les responsables de plusieurs espaces identifiés en 2024 comme appelant une attention particulière. Des précisions sont fournies au point 5b du rapport de réunion.

4. CONCLUSIONS DES MISSIONS CONSULTATIVES, DISCUSSION ET PROPOSITIONS AU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

4.a Parc régional de Gallipoli Cognato (Italie)

L'experte indépendante, Mme Blanca Ramos, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans le Parc régional de Gallipoli Cognato (rapport [T-PVS/DE\[2025\]03](#)). Se fondant sur ses constats, elle suggère un renouvellement du Diplôme européen du Parc régional de Gallipoli Cognato pour 10 années supplémentaires.

Le Groupe de spécialistes remercie l'experte indépendante pour sa présentation et approuve un projet de résolution qui assortit d'une condition et de huit recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc régional de Gallipoli Cognato (voir l'annexe III).¹

4.b Parc national, parc naturel et réserve de biosphère de la Sierra Nevada (Espagne)

L'expert indépendant, M. Pierre Galland, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans le Parc national de la Sierra Nevada, qui est aussi parc naturel et réserve de biosphère (rapport [T-PVS/DE\[2025\]02](#)). Se fondant sur ses constats, il propose d'attribuer le Diplôme européen des espaces protégés au Parc national de la Sierra Nevada, qui est aussi parc naturel et réserve de biosphère, pour une première période de 5 années.

Le Groupe de spécialistes remercie l'expert indépendant pour sa présentation et approuve un projet de résolution qui assortit de 6 recommandations l'attribution du Diplôme européen des Espaces protégés au Parc national de la Sierra Nevada, qui est aussi parc naturel et réserve de biosphère (voir l'annexe IV).²

4c Nouvelle candidature au DEEP : Parc paysager des nids d'aigles (Park Krajobrazowy Orlich Gniazd), Pologne

Le Secrétariat informe le Groupe de spécialistes qu'une lettre a été envoyée le 28 mars 2025 par la direction générale de la protection environnementale de Pologne afin de transmettre la candidature du Parc paysager des nids d'aigles (Park Krajobrazowy Orlich Gniazd) pour l'octroi du Diplôme européen des Espaces protégés (DEEP).

Le Secrétariat rappelle que, selon l'article 3 de la Résolution [CM/ResDip\(2008\)1](#) concernant le règlement révisé du Diplôme européen des Espaces protégés, les candidatures doivent être envoyées au moins trois mois avant la date de la réunion du Groupe de spécialistes. Le Secrétariat remarque également qu'il manque certaines informations dans le formulaire de candidature.

¹ Le Comité des Ministres a adopté le projet de résolution le 9 juillet 2025 lors de la 1 534^e réunion des Délégués des Ministres (voir [CM/ResDip\[2025\]1](#)).

² Le Comité des Ministres a adopté le projet de résolution le 9 juillet 2025 lors de la 1 534^e réunion des Délégués des Ministres (voir [CM/ResDip\[2025\]2](#)).

Le Groupe de spécialistes exprime sa satisfaction concernant la candidature du Parc paysager des nids d'aigles (Park Krajobrazowy Orlich Gniazd) en Pologne pour l'octroi du Diplôme européen des Espaces protégés. Toutefois, il demande au Secrétariat d'informer les autorités du parc que le Groupe de spécialistes n'a pas pu considérer leur candidature, en raison d'un envoi tardif par rapport à la date de la réunion, et de les inviter à renseigner les informations manquantes dans le formulaire en temps opportun avant sa prochaine réunion en 2026. Si ces conditions sont remplies, les responsables du parc pourront présenter leur candidature au Groupe de spécialistes lors de sa prochaine réunion.

5. PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS PAR LE SECRÉTARIAT ET LE GROUPE DE SPÉCIALISTES

5.a Analyse des rapports annuels

Le Secrétariat rappelle au Groupe les objectifs des rapports annuels ainsi que le mandat du Groupe, qui sont définis par la Résolution [CM/ResDip\(2008\)1](#) concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés. Il rappelle également que les conditions et recommandations concernant chaque espace sont intégrées dans les modèles nominatifs de rapports communiqués individuellement aux gestionnaires de sites. Cette approche a aidé les gestionnaires de site à traiter les principales informations et à répondre aux attentes en matière de rapports, et continuera donc d'être utilisée à l'avenir.

Le nombre de rapports annuels reçus a continué d'augmenter et est passé de 63 en 2023 à 65 en 2024 sur les 66 espaces concernés par les rapports de 2024. Le Groupe de spécialistes se félicite des conclusions des rapports annuels de 2024 et remercie les responsables des espaces diplômés de s'être conformés à leur obligation de rapport. Il reconnaît les efforts particuliers que les responsables d'Ukraine ont déployés pour remplir leur obligation de rapport malgré la guerre qui fait rage dans leur pays. Le seul espace qui n'a pas soumis de rapport est le Parc national du Peak District (Royaume-Uni) pour la seconde année consécutive, ce que le Groupe déplore.

Suite à la demande du Groupe de spécialistes d'étudier la possibilité d'évaluer la qualité des rapports, des « feux tricolores », indiquant si la mise en œuvre des conditions/recommandations dont le renouvellement du Diplôme est assorti est terminée, en cours ou pas encore commencé, a remplacé le système de notation depuis 2022. De manière générale, le Groupe de spécialistes considère ces « feux tricolores » comme une amélioration. Cependant, il estime qu'il pourrait être encore optimisé afin d'affiner davantage l'analyse, notamment pour les procédures en cours.

Comme les années précédentes, les membres du Groupe de spécialistes ont participé à l'évaluation des rapports annuels en utilisant les formulaires d'évaluation. Le document [T-PVS/DE\(2025\)05](#) contient les conclusions du Groupe pour chacun des espaces diplômés. Le Groupe examine les principales conclusions générales de leurs évaluations et souligne les enjeux et lacunes du système de rapports pour le Diplôme européen.

Le Groupe déplore que l'adoption des plans de gestion ou que leur renouvellement soient souvent retardés. Il regrette également le manque persistant d'information sur l'utilisation du logo du Diplôme.

Globalement, le Groupe de spécialistes salue la bonne qualité des rapports annuels, avec quelques exceptions manifestes, comme l'utilisation du même texte que les années précédentes et l'absence d'informations spécifiques en lien avec les recommandations et conditions précises figurant dans la décision prise par le Comité des Ministres. Le Groupe évoque l'idée que les responsables ou les espaces diplômés soumettent des rapports tous les deux ans seulement (sauf pendant les cinq premières années suivant l'attribution du Diplôme), en présentant les avantages et les inconvénients de ce changement.

Par exemple, il faudrait statuer sur les éventuelles urgences à signaler, la lecture des rapports chaque année est utile aux spécialistes ou encore les rapports annuels sont un moment essentiel qui aide les gestionnaires de site à ne pas oublier le Diplôme européen et son importance, ce qui pourrait arriver si les rapports sont envoyés tous les deux ans.

Le Groupe de spécialistes décide d'envoyer une lettre au ministère britannique de l'Environnement afin de confirmer l'identité des gestionnaires du Parc national du Peak District et de rappeler l'obligation d'envoyer un rapport annuel (voir l'article 7 de la Résolution [CM/ResDip\[2008\]1](#) concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés).

Il invite à nouveau les responsables d'espaces à améliorer la qualité de leurs rapports, en veillant à ce que tous les éléments mentionnés dans les recommandations et conditions répertoriées dans les décisions prises par le Comité des Ministres au sujet de leur Diplôme européen soient pleinement traités, avec tous les détails nécessaires.

Le Groupe décide de traiter la question des plans de gestion de manière plus stricte. Par conséquent, il formule un avertissement explicite dans ses futures évaluations des rapports annuels lorsque l'adoption du premier plan de gestion ou le renouvellement du plan précédent connaît un retard important. Le Groupe décide aussi de porter une attention particulière à l'évaluation des rapports sur l'utilisation du logo du Diplôme.

Le Groupe demande au Secrétariat de préparer des améliorations ou de proposer une alternative aux « feux tricolores » actuellement utilisés afin d'en discuter lors de sa prochaine réunion en 2026.

Il décide d'envoyer un questionnaire à l'ensemble des gestionnaires de site auquel un Diplôme européen a été attribué pour une période de dix ans afin de connaître leur avis sur la possibilité de soumettre des rapports tous les deux ans seulement au lieu d'un actuellement. Cette décision ne s'appliquerait pas aux sites auxquels un Diplôme européen a été attribué pour une première période de cinq années. Le Groupe de spécialistes étudiera les réponses au cours de sa prochaine réunion en 2026.

5.b Suivi des espaces identifiés en 2024 comme nécessitant une attention particulière

• Réserve naturelle du Wurzacher Ried (Allemagne)

L'année dernière, M. Siegfried Roth, responsable de la Réserve naturelle du Wurzacher Ried, a informé les membres du Groupe de spécialistes de l'existence de plans de construction en cours d'éoliennes à proximité de la réserve naturelle et de leur incidence éventuelle.

Il est rappelé que le Groupe de spécialistes a accepté la délimitation de la zone de protection du bassin de Wurzach en tenant compte du statut de cet espace et que le projet de plan d'énergie infrarégional excluait les zones d'action prioritaires en matière d'énergie éolienne situées au sein de la zone de protection. En outre, il est noté que, selon les études, les oiseaux ne seraient pas affectés par les éoliennes implantées dans les zones d'action prioritaires. Toutefois, si le plan d'énergie infrarégional n'est pas approuvé, des parcs d'éoliennes pourraient être construits même dans la zone de protection du bassin de Wurzach. En outre, pour garantir la conformité à la sixième recommandation jointe à la résolution du Comité des Ministres renouvelant le Diplôme européen en faveur de la Réserve naturelle de Wurzacher Ried (Résolution CM/ResDip[2019]2), le Groupe de spécialistes demande aux autorités compétentes de déplacer les éoliennes programmées dans le cadre du projet Hummelluckenwald dans une zone d'action prioritaire en matière d'énergie éolienne extérieure à la zone de protection du bassin de Wurzach.

Le Groupe de spécialistes remarque qu’aucune éolienne ne sera construite dans la zone selon une décision de la région Bodensee-Oberschwaben. En réalité, l’idée d’investissement est abandonnée, car les plans de construction de trois éoliennes dans la zone sont très vieux.

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités de gestion d’avoir remis un rapport en 2024.

Le Groupe de spécialistes remarque qu’aucune éolienne ne sera construite dans la zone selon une décision de la région Bodensee-Oberschwaben.

Il décide de poursuivre le suivi de la Réserve naturelle de Wurzacher Ried.

- **Réserve naturelle de Scandola (France)**

Le Groupe de spécialistes rappelle tout d’abord qu’il a décidé en 2020 de ne pas renouveler le Diplôme en faveur de la Réserve naturelle de Scandola (France), en raison de l’absence considérable de progrès et des maigres efforts de communication avec le Secrétariat, malgré les multiples avertissements des dernières années. Il rappelle également que, pour la première fois depuis 2020, les autorités ont remis un rapport annuel en 2023. Le Groupe de spécialistes remercie les autorités de gestion d’avoir remis un rapport en 2023 et les salue pour cela. En outre, il encourage les autorités de gestion à accélérer la révision du décret sur la réserve naturelle, à créer, dès que possible, la réserve marine et terrestre régionale, mais aussi à élaborer rapidement le plan de gestion en mettant un accent particulier sur une stratégie pour le tourisme durable.

Le Groupe de spécialistes est informé qu’un autre rapport annuel a été envoyé en 2024, preuve de la bonne volonté des autorités de gestion de la Réserve naturelle de Scandola par rapport au Diplôme européen. De bonnes avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre de plusieurs recommandations, bien que des efforts supplémentaires aient dû être fournis afin de remplir les conditions requises. En effet, la Réserve naturelle n’est apparemment toujours pas créée (même si la révision du décret sur la création de la Réserve naturelle nationale de Scandola est en cours) et il n’existe aucun plan de gestion actualisé.

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités de gestion d’avoir remis un rapport en 2024.

Même si le Groupe prend note des avancées positives dans la mise en œuvre de plusieurs recommandations, il appelle les autorités à finaliser rapidement la révision du décret sur la création de la Réserve naturelle nationale de Scandola et à actualiser le plan de gestion.

Le Groupe de spécialistes demande au Secrétariat de trouver des informations sur le rapport que les autorités françaises étaient censées remettre au Centre du patrimoine mondial de l’UNESCO et de savoir si le site a été ajouté à la Liste du patrimoine mondial en péril.

Il décide de poursuivre le suivi de la Réserve naturelle de Scandola.

- **Parc national de Doñana (Espagne)**

Il est rappelé qu’en 2020, le Groupe de spécialistes a décidé de différer le renouvellement du Diplôme du Parc national de Doñana et de s’informer sur la procédure judiciaire lancée par la Commission européenne et les constats d’une mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial de l’UNESCO.

Le Groupe remarque également que les autorités du parc devaient transmettre au Secrétariat le rapport qu'elles étaient censées envoyer d'ici au 1^{er} décembre 2024 au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Groupe souligne les changements positifs mis en place dans la gestion du parc. En effet, plusieurs recommandations sont désormais mises en œuvre et d'autres sont en cours.

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités de gestion d'avoir remis un rapport en 2024.

Le Groupe de spécialistes demande au Secrétariat de contacter le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et la Convention de Ramsar afin de les interroger sur la situation actuelle du Parc selon leurs systèmes d'évaluation, en particulier s'ils ont identifié des améliorations.

Il décide de poursuivre le suivi du Parc national de Doñana et de choisir lors de sa prochaine réunion s'il suggère de renouveler le Diplôme ou non, en fonction des informations recueillies et de celles envoyées par le parc.

- **Réserve naturelle de Weltenburger Enge (Allemagne)**

De manière générale, le Groupe de spécialistes considère que les conditions et recommandations ont été bien assimilées. Par conséquent, le rapport peut être évalué comme positif.

Comme le révèle l'information la plus importante délivrée par le rapport annuel, la pression exercée dans la région par diverses activités sportives et touristiques a diminué. Il existe plusieurs raisons à cette baisse, notamment l'acceptation croissante de la zone protégée, une sensibilisation accrue à la nature qui en découle et le fait que d'importantes inondations ont créé des obstacles naturels.

Le Groupe de spécialistes aborde également la question du trafic fluvial sur le Danube même lorsque le niveau de l'eau est bas. Dans ces conditions, les bateaux risquent de toucher le fond, ce qui peut avoir des conséquences négatives potentielles pour les bancs de gravier. Il souligne que de tels accidents peuvent survenir et que les autorités doivent s'efforcer au mieux de les éviter dans les zones protégées, comme la Réserve naturelle de Weltenburger Enge.

Afin d'être mieux informé à propos de la situation sur le terrain, le Secrétariat pourrait échanger des informations avec les autorités fédérales chargées des monuments naturels nationaux (étant donné que l'Allemagne a désigné la Weltenburger Enge comme tel).

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités de gestion d'avoir remis un rapport en 2024. Il salue les progrès continus et les encourage à poursuivre leurs efforts, puis à soumettre un nouveau rapport en 2025.

Le Groupe de spécialistes demande au Secrétariat de contacter les autorités fédérales chargées des monuments naturels nationaux.

Il décide de poursuivre le suivi de la Réserve naturelle de Weltenburger Enge.

- **Site naturel des chutes de Krimml (Autriche)**

Il est rappelé que le Groupe de spécialistes a été averti lors de sa précédente réunion de l'intention du gouvernement régional de Salzbourg de faire construire des bassins de rétention et des barrages dans les vallées du Parc national Hohe Tauern qui se chevauchent avec les sites Natura 2000 et les espaces diplômés. Ces infrastructures seraient destinées à prévenir des inondations futures en aval.

Les autorités de gestion du site confirment l'intention d'avoir un seul grand bassin de rétention dans la vallée de Krimmler Achental. Elles ajoutent qu'il ne devrait y avoir aucune répercussion sur les chutes de Krimml, sauf en cas d'inondations importantes, qui pourraient être comparées à l'incidence des chutes de neige au cours des dernières décennies.

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de continuer à surveiller la situation et d'évaluer les répercussions éventuelles de ce projet de bassin de rétention sur les chutes de Krimml lorsque des informations plus officielles seront disponibles.

Il remarque que les informations fournies dans le rapport de 2024 étaient très limitées, tout comme dans le rapport de 2023, et ne permettaient pas d'évaluer de manière adéquate la gestion du site et les mesures adoptées. Par conséquent, il considère que les recommandations surlignées en rouge dans le rapport de 2023 n'ont pas été traitées de manière appropriée en 2024. Il remarque également l'absence d'information sur l'utilisation du logo du DEEP.

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités de gestion d'avoir remis un rapport en 2024, tout en insistant sur la nécessité de soumettre des rapports plus détaillés devant démontrer que les recommandations en rouge, en particulier, sont traitées de manière adéquate. Dans le contexte actuel, le Groupe ne dispose pas de suffisamment d'information pour évaluer les progrès, les risques et les réalisations de l'activité de gestion sur le site. Il s'agit d'une question importante qui sera prise en compte lors de l'étude du renouvellement du Diplôme.

Le Groupe de spécialistes demande au Secrétariat de définir la personne responsable du rapport au sein du site afin de l'informer de la nécessité de fournir des informations adéquates.

Il décide de poursuivre le suivi du Site naturel des chutes de Krimml.

- **Côte patrimoniale de Purbeck (Royaume-Uni)**

Le Groupe de spécialistes s'inquiète de l'autorisation d'aménagement accordée pour une extension physique et une prolongation d'exploitation de la carrière de Swanworth sur la Côte patrimoniale de Purbeck. En décembre 2023, le Dorset Council a accordé une autorisation d'aménagement pour une extension de la carrière de Swanworth sur la Côte patrimoniale de Purbeck, dans la partie sud du DEEP. L'extension suggérée consiste à exploiter une carrière sur environ 14 hectares de terres agricoles pendant 20 ans, suivis d'une période de restauration de 7 ans. Une partie de la carrière existante correspondant à 9,7 hectares continuerait d'être exploitée. En compensation, l'habitat serait amélioré sur d'autres terres d'une surface de 12,3 hectares. Tout au long de l'exploitation, il y aura des effets négatifs sur les paysages, la vie sauvage et les possibilités de profiter du site, bien que ces incidences puissent être compensées de manière adéquate par les mesures d'atténuation convenues et un régime de rémunération conçu pour gérer les conséquences résiduelles.

Les autorités de gestion déclarent que la décision est décevante et engendrera des dommages, en particulier pendant la période d'exploitation. Cependant, ces derniers sont atténués de manière raisonnable et compensés. En outre, le plan de restauration est favorable à la nature en fin de compte.

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités de gestion d'avoir remis un rapport en 2024.

Il demande au Secrétariat d'interroger le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'IUCN afin de savoir si la question de la nouvelle carrière fait l'objet d'une expertise sur les lieux et si le site a été ajouté à la Liste du patrimoine mondial en péril. Le Groupe lui demande aussi de continuer à surveiller la situation globale.

Il décide de poursuivre le suivi de la Côte patrimoniale de Purbeck.

- **Réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni)**

Il doit être noté que le Groupe de spécialistes s’alarme à la lecture des rapports reçus les dernières années au sujet des évolutions dans la Réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni) et de la construction prévue d’un nouveau réacteur de centrale nucléaire à proximité immédiate du DEEP.

Les autorités de gestion font preuve d’une grande transparence concernant les procédures en cours mentionnées dans leurs rapports et collaborent avec les responsables de la conception et les organes statutaires afin de chercher à s’assurer que les éventuels impacts sur l’environnement de la Réserve de Minsmere sont gérés de manière appropriée. Néanmoins, Sizewell C sera un important projet de construction et les conséquences pour l’une des plus belles réserves naturelles du Royaume-Uni seront probablement intenses. De nouvelles routes et un port temporaire pourront être construits. En outre, d’immenses crues s’élèveront sur les terres jouxtant la Réserve de Minsmere. La construction durera au moins une décennie.

Le Groupe de spécialistes remercie les autorités de gestion d’avoir remis un rapport en 2024.

Il décide de demander aux autorités de gestion de fournir un résumé non technique de l’état d’avancement du nouveau réacteur. En outre, il demande au Secrétariat d’interroger le Centre du patrimoine mondial de l’UNESCO et l’IUCN afin de savoir si le site a été ajouté à la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de continuer à surveiller la situation.

Il décide de poursuivre le suivi de la réserve naturelle de Minsmere.

* * *

Il est également suggéré de chercher, dans le cadre d’une démarche générale, des informations sur les sites devant faire l’objet d’un suivi de la part de la Commission européenne (des sites Natura 2000) et de l’état d’avancement des affaires pendantes à la Cour de justice de l’Union européenne.

6. EXPERTISES SUR LES LIEUX PRÉVUES EN 2025

Le Groupe de spécialistes prend note qu’aucune expertise sur les lieux n’est prévue en 2025 et que 3 seront organisées en 2026 (le Site naturel des chutes de Krimml en Autriche, la Réserve de biosphère des Carpates en Ukraine et la Réserve naturelle des Îles sauvages au Portugal).

Il comprend que plusieurs expertises sur les lieux devront être réalisées en 2027 et les années suivantes, ce qui représenterait une charge de travail trop lourde pour les experts, les expertes et le Secrétariat.

Le Groupe de spécialistes se réjouit qu’un binôme ait mené les dernières expertises sur les lieux. Même s’il comprend que l’objectif est de former de nouvelles recrues, ce binôme s’est avéré utile au cours de la préparation, du déroulement et du suivi des expertises.

Le Groupe de spécialistes demande au Secrétariat de préparer un tableau répertoriant les dates de fin de tous les diplômes et des dates auxquelles une expertise doit avoir lieu afin d'obtenir une vue d'ensemble claire du nombre d'expertises à organiser et du moment où elles doivent avoir lieu.

Le Groupe souhaite continuer de confier les expertises sur les lieux à un binôme si le budget alloué à la mise en œuvre du Diplôme européen le permet. Il demande au Secrétariat de présenter cette proposition au Bureau de la Convention de Berne afin que cette approche puisse être approuvée.

7. CONVENTION DE L'UNESCO POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL

M. Michael Schimek (expert, Autriche) parle au Groupe de spécialistes de son expérience quant au fonctionnement de la [Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial](#) (voir la présentation disponible sur [cette page](#)).

Cette présentation contient des informations sur l'état de la Liste du patrimoine mondial, sur l'organisation de la Convention, sur les conditions d'ajout d'un site à la liste et sur les importants concepts stratégiques appliqués tout au long de cette procédure. M. Schimek présente également les précautions qui sont en jeu en matière de suivi et la manière dont les conflits touchant le patrimoine mondial sont gérés. Ainsi, il désigne les similitudes et les différences du Diplôme européen et du patrimoine mondial.

Le Groupe remercie M. Schimek pour sa présentation. Il remarque que plusieurs personnes participant à la réunion parmi les spécialistes, les experts et les expertes sont impliquées dans les routines du patrimoine, en particulier les membres des groupes de travail de l'IUCN gérant les questions concernant les propriétés naturelles du patrimoine mondial.

Le Groupe considère qu'avoir des contacts plus fréquents avec le Secrétariat de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial pourrait être utile pour échanger expériences et informations sur les sites d'intérêt commun.

Il considère également qu'il serait intéressant d'échanger davantage d'informations sur les réserves de biosphère de l'UNESCO et sur le programme sur l'homme et la biosphère.

Le Groupe de spécialistes demande au Secrétariat de contacter le Secrétariat de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial afin de croiser les informations sur certains rapports, le cas échéant. En outre, le Groupe estime qu'il pourrait être envisagé de nouer des liens plus formels avec le Secrétariat de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial (comme un protocole d'accord).

Le Groupe décide d'organiser une présentation des réserves de biosphère de l'UNESCO lors de sa prochaine réunion.

8. 60^E ANNIVERSAIRE DU DIPLOME EUROPÉEN DES ESPACES PROTÉGÉS

Le Secrétariat informe le Groupe de spécialistes de l'ordre du jour pour les célébrations du 60^e anniversaire du Diplôme européen des Espaces protégés qui se tiendront le jour suivant (soit le 21 mai 2025). Il informe également le Groupe de l'ordre du jour de la table ronde des responsables des

espaces diplômés (21 et 22 mai 2025) au cours de laquelle des [études de cas](#) seront présentées et la [Déclaration de Grenade](#) sera adoptée.

Le Groupe de spécialistes prend note de l'ordre du jour des célébrations pour le 60^e anniversaire du Diplôme européen et de celui de la table ronde des responsables des espaces diplômés. En outre, il se réjouit du projet de Déclaration de Grenade.

Il remercie les autorités espagnoles d'accueillir ces événements.

9. QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe le Groupe de spécialistes de sa visite de la Réserve naturelle de Sasso Fratino (Italie).

Le Groupe aborde la question de sa composition. En effet, il note qu'actuellement il est composé de seulement quatre spécialistes, ce qu'il estime insuffisant, alors que le Groupe précédent comprenait jusqu'à six spécialistes.

Le Groupe de spécialistes demande au Secrétariat d'envoyer un message invitant les correspondants nationaux de la Convention de Berne à désigner de nouvelles recrues spécialisées dans la gestion des espaces protégés. La composition du Groupe doit tenir compte du principe de parité femmes-hommes et de la répartition géographique équitable.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le Secrétariat se concertera avec la Présidence pour notifier aux membres la date de la prochaine réunion, en 2026, qui devrait avoir lieu à Strasbourg.

11. CONCLUSIONS DE LA RÉUNION

Le Président remercie les membres du Groupe de spécialistes, les expertes et les experts indépendants, les autorités de gestion des espaces titulaires du Diplôme européen et le Secrétariat pour les efforts considérables consentis tout au long de l'année et les discussions animées. Il lève la séance.

Annexe I: Liste des Participants

SPECIALISTES	
Allemagne	Mme Stefanie STENZEL (en ligne) Agence fédérale pour la conservation de la nature
Géorgie	Mme Mariam MACHARASHVILI (en ligne) Spécialiste Senior Division des politiques relatives aux aires protégées Département de la biodiversité et des forêts Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture
Luxembourg	Mme Christian KAYSER Directeur Nature Park Our
République tchèque	M. Jan PLESNIK (Président) Conseiller du Directeur Agence pour la conservation de la nature

EXPERTS INDEPENDANTS	
Autriche	M. Michael SCHIMEK Schimek plant, Ingenieurbüro für Raumplanung und Raumordnung
Espagne	Mme Blanca RAMOS LOSADA Consultant indépendant
Pays-Bas	M. Luc HOOGENSTEIN Ecologiste Société néerlandaise pour la conservation de la nature (Natuurmonumenten)
Pologne	Mme Renata KRZYŚCIAK-KOSIŃSKA Biologiste, Spécialiste en conservation de la nature Institut de protection de l'environnement
République de Slovénie	Mme Vanja DEBEVEC Expert associé Institut pour la politique de la jeunesse
Suisse	M. Pierre Henri GALLAND Consultant en environnement
Turquie	Mme Cigdem ADEM Chercheur Université technique du Moyen-Orient

INTERVENANTS INVITES	
Espagne	M. Francisco De Asís MUÑOZ COLLADO Directeur Parc national, parc naturel et réserve de biosphère de la Sierra Nevada

SECRETARIAT CONSEIL DE L'EUROPE	
Direction des Droits Sociaux, de la Santé et de l'Environnement	M. Mikaël POUTIERS Secrétaire de la Convention de Berne
	M. Pep AMENGUAL Conseiller politique
	M. Mark BARLOW Assistant Administratif

Annexe II : Ordre du jour de la réunion

		Documents	Résultats attendus
<i>Mardi 20 mai 2025</i>			
9 h 30	1. Ouverture de la réunion <i>M. Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes</i>		
	2. Adoption de l'ordre du jour	Ordre du jour de la réunion : T-PVS/Agenda(2025)04 Pour adoption	Les membres du Groupe de spécialistes sont informés des objectifs de la réunion et adoptent l'ordre du jour.
	3. Informations générales sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Groupe de spécialistes		
	3.a Brève présentation du rapport de la réunion du Groupe en 2024 et des activités menées l'année dernière <i>M. Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes</i>	Rapport de la réunion de 2024 du Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés : T-PVS/DE(2024)12 Pour information	Les points saillants de la réunion de 2024 du Groupe de spécialistes sont rappelés.
	3.b Suivi par le Secrétariat des conclusions de la réunion de 2024 du Groupe de spécialistes <i>Présentation par le Secrétariat</i> <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont informés des suites données aux conclusions de</i>	Extrait de la liste des décisions et textes adoptés sur le Diplôme européen des espaces protégés, à la 44 ^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne : T-PVS/DE(2024)01	Les membres du Groupe de spécialistes prennent note des suites données aux conclusions et décisions de la réunion de 2024 du Groupe de spécialistes.

	<i>la réunion de 2024 du Groupe de spécialistes et de celles du 44^e Comité permanent au sujet du Diplôme européen.</i>	Liste des résolutions de renouvellement du Diplôme adoptées par le Comité des Ministres en 2024 CM/Del/Dec(2024)1504/9.1 Pour information	
	4. Conclusions des missions consultatives, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe		
	4.a Parc régional de Gallipoli Cognato (Italie) <i>Présentation par Mme Blanca Ramos</i> <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i>	Rapport de la visite d'évaluation dans le parc régional de Gallipoli Cognato T-PVS/DE(2025)03 Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au parc régional de Gallipoli Cognato T-PVS/DE(2025)04 Pour discussion et décision	Les membres du Groupe de spécialistes adoptent un projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen en faveur du parc régional de Gallipoli Cognato, qui sera envoyé au Comité des Ministres pour adoption officielle.

	4.b Parc national, parc naturel et réserve de biosphère de la Sierra Nevada (Espagne) <i>Présentation par M. Pierre Galland</i> <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à discuter des conclusions de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur les suites éventuelles à donner.</i>	Rapport de la visite d'évaluation dans le Parc national de la Sierra Nevada, qui est aussi parc naturel et réserve de biosphère T-PVS/DE(2025)02 Projet de résolution sur l'attribution du Diplôme européen des espaces protégés au Parc national de la Sierra Nevada, qui est aussi parc naturel et réserve de biosphère T-PVS/DE(2025)04 Pour discussion et décision	Les membres du Groupe de spécialistes adoptent un projet de résolution sur l'attribution du Diplôme européen en faveur du Parc national de la Sierra Nevada, qui est aussi parc naturel et réserve de biosphère, qui sera envoyé au Comité des Ministres pour adoption officielle.
11 h 30 Pause-café			
11 h 45	4c Nouvelle candidature au DEEP : Parc paysager des nids d'aigles (Park Krajobrazowy Orlich Gniazd), Pologne	Pour information Formulaire de candidature au DEEP — Parc paysager des nids d'aigles Résolution CM/ResDip(2018)1 relative au règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés	Le Secrétariat informera le Groupe de spécialistes de la demande d'attribution du Diplôme européen de la part d'une nouvelle région en Pologne et de l'état d'avancement de la procédure d'évaluation.

	5. Présentation des conclusions des rapports par le Secrétariat et par le Groupe de spécialistes		
	5.a Analyse des rapports annuels <i>Introduction par le Secrétariat</i> <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à faire part de leurs observations, à discuter des conclusions des rapports annuels et à échanger des vues sur des suites éventuelles.</i>	Compilation des analyses des rapports annuels de 2025 T-PVS/DE(2025)05 Note méthodologique sur l'utilisation des formulaires d'évaluation des rapports annuels T-PVS/DE(2024)02 Lien vers le tableau de bord du Diplôme européen des espaces protégés Pour discussion et décision	Le respect par les Espaces diplômés des conditions et/ou recommandations dont l'octroi/le renouvellement du Diplôme est assorti est évalué, et les espaces éventuellement menacés et nécessitant une surveillance plus attentive, voire une expertise exceptionnelle sur les lieux, sont identifiés.
	5.b Suivi des espaces identifiés en 2024 comme nécessitant une attention particulière • Réserve naturelle du Wurzacher Ried (Allemagne) • Réserve naturelle de Scandola (France) • Parc national de Doñana (Espagne) • Réserve naturelle de Weltenburger Enge (Allemagne)	Compilation des analyses des rapports annuels de 2025 T-PVS/DE(2025)05 Purbeck : rapport du comité de planification stratégique et technique	

	• Site naturel des chutes de Krimml (Autriche) • Côte patrimoniale de Purbeck (Royaume-Uni) • Réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni) <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à tenir un échange de vues sur les espaces diplômés identifiés comme appelant une attention particulière et décident des suites à donner à la lumière des rapports annuels de 2024 et des informations reçues par le Secrétariat.</i>	Minsmere : Suffolk Wildlife Trust — consultation de stade 4 préalable à la candidature concernant la centrale nucléaire Sizewell C Pour discussion et décision	
14 h Pause-déjeuner			
15 h	6. Expertises sur les lieux en 2025 <i>Introduction par le Secrétariat</i> <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à tenir un échange de vues sur les expertises sur les lieux à réaliser en 2025.</i>	Pour discussion et décision	Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à tenir un échange de vues sur les expertises sur les lieux à réaliser en 2025.
	7. Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial <i>Présentation par M. Michael Schimek</i> <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont informés du fonctionnement de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial.</i>	Pour information	Les membres du Groupe de spécialistes prennent note du fonctionnement de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial.

	8. 60^e anniversaire du Diplôme européen des Espaces protégés <i>Présentation par le Secrétariat</i> <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont informés de l'ordre du jour et du projet de déclaration pour les célébrations du 60^e anniversaire du Diplôme européen des Espaces protégés.</i>	Ordre du jour de l'événement de célébration, 21 mai 2025 T-PVS/Agenda(2025)05 Ordre du jour de la table ronde des responsables des espaces diplômés, 21 et 22 mai 2025 T-PVS/Agenda(2025)08 Projet de déclaration du 60^e anniversaire du Diplôme européen des Espaces protégés T-PVS/DE(2025)06 Pour information	Les membres du Groupe de spécialistes prennent note de l'ordre du jour et du projet de déclaration pour les célébrations du 60^e anniversaire du Diplôme européen des Espaces protégés.
	9. Questions diverses		
	10. Date et lieu de la prochaine réunion		
	11. Conclusions de la réunion		
17 h	Clôture de la réunion		

Annexe III: Résolution CM/ResDip(2025)...relative au renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés au parc régional de Gallipoli Cognato (Italie)

DÉLÉGUÉS DES MINISTRES

Résolutions

CM/ResDip(2025)...

... 2025

Résolution CM/ResDip(2025)...relative au renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés au parc régional de Gallipoli Cognato (Italie)

*(adoptée par le Comité des Ministres le ... 2025,
lors de la ...^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, agissant en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution Res(65)6 instituant le Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés, telle qu'amendée par la Résolution [CM/ResDip\(2008\)1](#) concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Vu la Résolution [CM/ResDip\(2020\)1](#) relative à l'octroi du Diplôme européen au parc régional de Gallipoli Cognato (Italie) ;

Considérant le rapport de l'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés le 20 mai 2025 ;

Compte tenu des propositions présentées par le Comité permanent de la Convention de Berne,

Rappelant que la possession du Diplôme européen suppose de maintenir l'intérêt européen exceptionnel, de poursuivre la gestion exemplaire et de se conformer aux dispositions de la Résolution [CM/ResDip\(2008\)1](#), et notamment de respecter les obligations de rapports annuels et de donner une visibilité appropriée au Diplôme européen,

Renouvelle jusqu'au 23 septembre 2035 le Diplôme européen des espaces protégés octroyé au parc régional de Gallipoli Cognato ;

Assortit le renouvellement de la condition suivante :

1. la réglementation applicable à la périphérie du parc doit être adoptée par le gouvernement régional avant la fin 2025 ;

Assortit le renouvellement des huit recommandations suivantes :

1. déployer tous les efforts nécessaires pour agrandir le Parc régional de Gallipoli Cognato en intégrant à son territoire les forêts en bon état de conservation situées à la périphérie du parc, afin de garantir la cohérence entre les limites naturelles de ces forêts et les limites administratives du Parc régional. Envisager de demander l'extension du Diplôme européen au Parc régional élargi ;
2. renforcer les programmes de surveillance en incluant dans les protocoles existants les facteurs du changement global (à savoir le changement climatique, l'utilisation des terres, la pollution, les espèces exotiques envahissantes, les maladies et ravageurs émergents, etc.), afin de i) évaluer l'effet du changement climatique et des autres facteurs de changement, ii) détecter précocement les conséquences indésirables sur les espèces (en particulier les plus vulnérables comme le loup, la loutre, le lièvre italien, la cigogne noire, les amphibiens, etc.), les écosystèmes et les fonctions écologiques et iii) développer des modèles prédictifs pour aider à anticiper les éventuels besoins de gestion adaptative afin de prévenir à terme la dégradation des forêts, l'augmentation du risque d'incendie ou la perte de biodiversité ;

3. considérant l'ampleur des défis actuels et futurs auxquels le Parc doit faire face pour maintenir son intégrité écologique dans le contexte actuel de changement global, augmenter significativement les ressources financières allouées au personnel technique et aux gardiens permanents ainsi qu'aux moyens matériels ;
4. dans le cadre du Plan de gestion et du Plan de gestion forestière ultérieurs, poursuivre les mesures visant à améliorer la diversité structurelle et la composition des forêts, à maintenir leur caractère naturel et à améliorer leur résilience, leurs fonctions et leur capacité à fournir des services écosystémiques ;
5. continuer à améliorer les techniques d'optimisation des résultats du programme d'élevage en captivité du lièvre italien (*Lepus corsicanus*) et du renforcement ultérieur de la population. Réduire le risque de consanguinité chez les descendants et augmenter le nombre de lâchers dans la nature afin d'assurer la viabilité à long terme de la population ;
6. explorer la possibilité d'évaluer l'interaction entre les espèces herbivores, les couverts végétaux et les prédateurs afin de définir des critères de mesure des réponses de la végétation aux variations de densité de chevreuils, de sangliers et de vaches de Podolie. Les objectifs sont : i) d'évaluer le rôle de chaque espèce et sa dynamique spatio-temporelle en fonction de l'utilisation qu'elle fait des ressources naturelles ; ii) d'explorer les possibilités d'optimisation des herbivores comme outils de gestion de la végétation ; iii) d'optimiser le rôle du loup comme régulateur potentiel des populations d'herbivores ; et iv) de surveiller étroitement l'abondance et la structure de la population de loups, car une augmentation de la population de chevreuils pourrait contribuer à améliorer son statut de conservation ;
7. évaluer le niveau de population et la répartition dans le Parc du chat sauvage (*Felis sylvestris*) dans le cadre des actions de surveillance de la faune, et évaluer si des mesures de conservation sont nécessaires en cas de diminution, comme c'est le cas dans de nombreuses parties de son aire de répartition européenne ;
8. poursuivre les efforts visant à éradiquer progressivement les conifères plantés dans les années 1970 et tester les techniques les plus adéquates permettant aux zones affectées de récupérer leur végétation naturelle.

Annexe IV: Résolution CM/ResDip(2025)...relative à l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés au parc national, parc naturel et réserve de biosphère de la Sierra Nevada (Espagne)

DÉLÉGUÉS DES MINISTRES

Résolutions

CM/ResDip(2025)...

... 2025

Résolution CM/ResDip(2025)...relative à l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés au parc national, parc naturel et réserve de biosphère de la Sierra Nevada (Espagne)

(adoptée par le Comité des Ministres le ... 2025,
lors de la ...^e réunion des Délégués des Ministres)

Le Comité des Ministres, agissant en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution Res(65)6 instituant le Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés, telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Considérant le rapport de l'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés le 20 mai 2025 ;

Compte tenu des propositions présentées par le Comité permanent de la Convention de Berne,

Octroie solennellement le Diplôme européen des espaces protégés au parc national, parc naturel et réserve de biosphère de la Sierra Nevada ; reconnaît l'importance européenne de cet espace, qui possède des paysages remarquables, une flore et une faune riches et diversifiées, et des éléments géologiques exceptionnels, et qui présente un grand intérêt ethnologique, anthropologique et archéologique ;

Rappelant que la possession du Diplôme européen suppose de maintenir l'intérêt européen exceptionnel, de poursuivre la gestion exemplaire et de se conformer aux dispositions de la Résolution CM/ResDip(2008)1, et notamment de respecter les obligations de rapports annuels et de donner une visibilité appropriée au Diplôme européen,

Place la zone précitée sous les auspices du Conseil de l'Europe jusqu'au 9 Juillet 2030 ;

Assortit l'octroi des six recommandations suivantes :

1. préparer et adopter une version révisée du plan de gestion dans les meilleurs délais ;
2. continuer à soutenir la recherche à long terme sur l'impact du changement climatique, et en particulier les activités du Laboratoire des Processus Globaux en Espagne ;
3. continuer à surveiller l'impact du tourisme dans les zones les plus fréquentées, notamment les zones alpines, et prendre les mesures nécessaires pour limiter cet impact sur la végétation très fragile et la faune vulnérable ; accorder une attention particulière aux espèces invasives présentes et potentielles ;
4. étudier le potentiel d'une utilisation accrue de l'énergie solaire pour le chauffage de l'eau et la production d'électricité, tout en respectant l'architecture traditionnelle et le patrimoine culturel des villages et en tenant compte des aspects paysagers ;
5. accorder une attention particulière à la qualité de l'eau à l'intérieur et à l'extérieur du territoire du parc. Éviter la détérioration des rivières et ruisseaux du bassin versant de Monachil, due aux prélèvements d'eau pour la station de ski et aux eaux usées urbaines de Pradollano. Par ailleurs, entretenir et restaurer, le cas échéant, le système hydrographique traditionnel pour alimenter en eau l'agriculture et l'élevage, et en tant que fournisseur de services écologiques exceptionnels grâce à une solution fondée sur la nature, et en tant que patrimoine culturel reconnu ;

6. utiliser le logo du Diplôme européen sur les panneaux et supports d'information, en association avec les autres distinctions nationales et internationales.